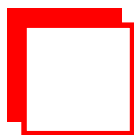


# A CONTRE COURANT

## SYNDICAL ET POLITIQUE

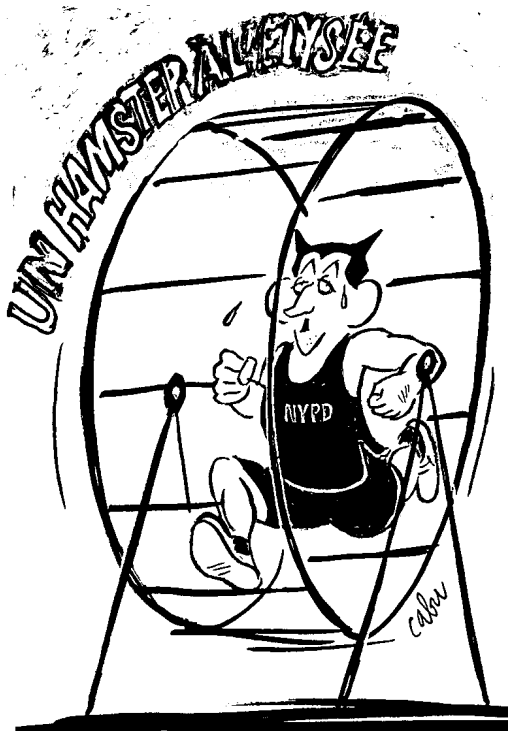
ISSN 0997 6922

N° 187 - 1,50 € - Septembre 2007



Pour l'Emancipation Sociale!

## Avec hamster agité, c'est la cata assurée



C'est Cabu qui l'a fait remarqué, dans une illustration féroce: on a mis «un hamster à l'Élysée». L'animal politique s'y agite frénétiquement pour faire tourner à toute vitesse la cage libérale où il s'est enfermé.

Spectacle ridicule, et même inquiétant. Mais spectacle applaudi. Pas seulement par ceux qui ont choisi l'acteur de devant-de-scène de ce cirque pitoyable: au nombre des supporters on trouve aussi quelques éléphants roses barrissant d'admiration; les encouragements qu'ils prodiguent poussent notre hamster à forcer encore le rythme. Patrons, télé, radios, journaux exultent parfois; le tournoiement en devient vertigineux.

Ne demandez pas à Sarko de ralentir un peu, pour réfléchir; il aurait fallu qu'il ait un peu de culture pour ça. Il ne veut pas, et ne peut pas le voir: échec il y aura, inévitablement. Ses trépignements accélérés y conduisent plus rapidement que ne l'aurait fait une certaine modération qu'auraient réussi à suggérer quelques opposants en état de s'opposer.

L'échec pourrait aussi bien venir de l'économie globale - comme l'ont rappelé quelques craquements financiers - que des contradictions que Sarko lui-même aura approfondies en promettant tout et le contraire de tout, à seule fin inavouée de privilégier encore les plus privilégiés.

Voilà donc un système mal en point, échappant au contrôle de «dirigeants» déboussolés qui ne dirigent plus rien; le scénario devrait nous réjouir. Mais l'envers du décor est moins amusant: la cage pivotante d'hamster agité actionne une machine à broyer nos acquis sociaux et sème un vent mauvais où se dessèchent libertés et solidarités, sans que, pour l'instant, les victimes aient une réaction à la hauteur des sévices subis. Dans leur majorité, les couches populaires et salariées semblent paralysées, voire fascinées. Médias, appareils et faux amis lui ont certes fait confondre élection et insurrection, action syndicale et grève-éteignoir, structuration partidaire et élan progressiste, écologie et poudre aux yeux. Mais quand on parle d'une nécessaire épreuve de force contre les possédants, ou quand on vante la pertinence de coordinations, celle d'un mouvement social autonome ou la cohérence d'une écologie *politique*, on a plutôt l'impression d'effrayer que d'intéresser. Une lutte qui ambitionnerait de profonds changements n'apparaît guère crédible; seules des luttes défensives ou qui visent quelques aménagements humanitaires mobilisent encore, sans bien sûr empêcher qu'au fil du temps, sur le fond, les régressions et les reculs s'accumulent.

La prévisible cata de Sarko ne se transformera pas forcément en victoire pour les opprimés si ne surgit pas au bon moment une cohérente et forte remise en cause du désordre établi. Mais où sont les prémices d'une pareille radicalité dans les rangs du prolétariat? Si elles existent, elles restent bien cachées sous les strates du règne idéologique de la marchandise, de la concurrence et de l'individualisme. Pour garder de l'ardeur au combat, on en est réduit à constater que, dans l'Histoire, les prémices de la subversion sont généralement restées invisibles, même à un œil exercé.

# La novlangue du néolibéralisme (12)

Sous la rubrique « La novlangue du néolibéralisme », ACC se propose de passer régulièrement au filtre de la critique les mots clefs de cette langue qui enseigne la soumission volontaire au monde actuel, en le faisant passer pour le meilleur des mondes ou, du moins, le seul monde possible. En espérant ainsi permettre à tous ceux qui subissent ce monde de se (ré)approprier un langage adéquat à leurs propres intérêts et facilitant les combats émancipateurs.

## Liberté

### La conception (néo)libérale de la liberté

Comme son nom même l'indique, le libéralisme est une doctrine qui exalte en principe la liberté, sous toutes ses formes. Et le néolibéralisme est, sous ce rapport comme sous bien d'autres, son héritier fidèle. Dans ces conditions, comment expliquer que l'un et l'autre sont si fréquemment des discours de maîtres, qui justifient en définitive la domination de la bourgeoisie ? Bien plus, comment se fait-il que, loin que leur valorisation de la liberté alimente un quelconque esprit de révolte, elle débouche non moins fréquemment sur une apologie de la soumission au capital et à l'Etat, plus largement à l'ordre social existant ? Pour expliquer de pareils renversements, qui conduisent en définitive à couvrir l'oppression du manteau de la liberté, il faut commencer par se pencher sur la singulière conception de celle-ci que véhicule le (néo)libéralisme. On constatera alors que le vers est bien dans le fruit.

Pour le (néo)libéralisme, la liberté est essentiellement celle de l'individu, dont elle constitue d'ailleurs, l'un des attributs majeurs. Quant aux libertés collectives, elles sont au mieux conçues et acceptées comme des extensions ou même de simples conditions des libertés individuelles (c'est par exemple le cas pour ce qu'on nomme les libertés publiques : liberté d'expression, de circulation, de réunion, d'association, etc.) Quand elles ne sont pas, au contraire, purement récusées comme autant de menaces potentielles pour les libertés individuelles; ainsi bon nombre d'auteurs néolibéraux contestent-ils la notion de droit syndical (droit à constituer des organisations syndicales, droit pour ces organisations de conclure des conventions collectives contraignantes pour tous les individus, salariés et employeurs, entrant dans le champ d'application de la convention, etc.) sous le prétexte qu'elle restreint précisément la liberté individuelle.



Qui plus est, l'individu dont seule la liberté importe ici, est lui-même conçu d'une manière essentiellement individualiste. Soit comme un individu autocentré, replié sur soi, principalement voire exclusivement occupé et préoccupé par lui-même et par ses intérêts singuliers, ne comptant que sur lui-même pour les satisfaire et, de ce fait, comme un individu privé, séparé des autres et même opposé à eux dans et par une constante concurrence, une continuelle lutte des places pour l'accès aux « ressources rares »: diplômes, emplois, logements, conjoints, positions institutionnelles enviables, honneurs, etc.

Dans ces conditions, le (néo)libéralisme est conduit à ne concevoir la liberté, pour l'essentiel, que sous les trois figures suivantes, étroitement liées entre elles et d'ailleurs complémentaires. En premier lieu, la *liberté économique*. Présupposant la propriété privée de sa personne et de ses biens dans la totalité de ses déterminations (usus, fructus, abusus), cette dernière se définit par la capacité offerte à l'individu de jouir de sa propriété comme il l'entend, de la faire fructifier par son travail mais aussi, le cas échéant, en exploitant le travail d'autrui (sous une forme salariée) – c'est ce qu'on entend par «liberté d'entreprendre», par la «libre entreprise» – et, enfin, par la capacité, sur cette base, d'échanger le produit de son travail personnel ou de son entreprise personnelle contre celui d'autrui dans le cadre des rapports marchands et contractuels. On reconnaît ici la «libre circulation» des marchandises et de leurs conditions de production (capital-argent, moyens de production et forces de travail), dont la revendication a été la marque propre et constante du libéralisme dès ses origines et dont il s'est fait derechef le champion dans le cadre de la 'mondialisation' actuelle.

A cette liberté économique s'adjoint une *liberté politique* qui en est à la fois le prolongement et le complément. Elle se réduit pour l'essentiel à l'exercice par les individus, d'une part, de leur subjectivité juridique, de leur statut de sujet de droit, dans le cadre de la société civile, fondée sur la contractualisation généralisée des rapports sociaux; d'autre part, de leur subjectivité politique, de leur statut de citoyen, dans le cadre de l'Etat de droit. En effet, en sa qualité de pouvoir public impersonnel, de pouvoir de la loi

fixant les conditions générales de la jouissance de la propriété privée, du fonctionnement du marché et de l'exercice de la subjectivité juridique, l'Etat de droit autorise et même requiert le concours de tous les individus en leur qualité de citoyens, à égalité formelle de conditions, à la formation de la loi, soit directement (dans le cadre d'une démocratie directe, ce qui n'est qu'exceptionnellement le cas) soit indirectement (dans le cadre d'une démocratie indirecte, par représentants interposés).

L'édifice de la conception (néo)libérale de la liberté se couronne enfin d'une *liberté idéologique*. Entendons par là la liberté de conscience, la liberté de choisir par soi-même son mode de pensée et de vie, de choisir par conséquent ses propres normes et valeurs esthétiques, éthiques, politiques, religieuses, etc., dans les limites fixées par le respect de la liberté d'autrui, par la loi (fixant les conditions générales d'exercice des libertés individuelles) et par ce que les mœurs (les usages et les coutumes) du temps et du lieu tolèrent. Cette liberté idéologique présuppose évidemment l'autonomie du sujet individuel, la capacité de l'individu de penser, de décider et d'agir par lui-même, impliquant notamment son autoréflexion (la capacité de juger par soi-même, de se former par soi-même une opinion réfléchie) et son libre-arbitre (la capacité de se déterminer par soi-même par delà toutes les déterminations voire tous les déterminismes, extérieurs ou intérieurs, qui pèsent sur soi).

### Le renversement de la liberté en aliénation

Il est assez facile de montrer en quoi de pareilles figures de la liberté se renversent en leurs contraires, en donnant naissance et en légitimant du même coup autant de figures de l'aliénation, voire de l'oppression. Ce dont les auteurs (néo)libéraux, selon les cas, n'ont cure, feignent de ne pas s'apercevoir ou, pour les plus lucides et honnêtes, s'étonnent sans en comprendre les raisons, en concluant à l'existence d'indépassables et douloureuses «*antinomies de la liberté*».

Ainsi la liberté économique, tel que l'entend le (néo)libéralisme, donne-t-elle lieu à une aliénation économique généralisée. Aliéner son propre bien et, du même coup, s'aliéner dans l'échange marchand, voilà l'alpha et l'oméga de la liberté économique prônée par le (néo)libéralisme. Car qu'est-elle sinon la disposition offerte à

chacun de se déposséder de son propre bien, du produit de son propre travail, pour l'échanger contre le bien d'autrui, le produit du travail d'autrui ? La «*liberté des échanges*», la «*liberté du marché*», ce n'est que l'opportunité offerte à chacun de perdre la maîtrise sur les produits de son propre travail et, par conséquent, l'opportunité offerte de perdre tous ensemble la maîtrise du produit global du travail social. C'est l'institution d'un système d'échanges généralisé dans et par lequel les produits des travaux des hommes échappent à leur contrôle non seulement individuel mais collectif, pour se mettre à vivre de leur propre vie. Ces produits prennent alors des formes, celles de marchandise, d'argent, de capital, sous lesquelles leurs propres producteurs ne les reconnaissent plus comme tels; ils acquièrent alors des propriétés: des valeurs, des prix, des taux de profit, des taux d'intérêt, des taux de rente, etc., qui semblent ne plus rien leur devoir et qui les dominent de toute leur abstraction réifiée; et ils finissent par se retourner contre eux en les appauvrissant voire les expropriant, en leur faisant perdre avec leurs moyens de production la maîtrise sur les conditions matérielles même de leur existence. Ainsi est-ce pour avoir trop produit de marchandises d'un certain type (du blé ou des automo-

biles par exemple) que certains producteurs (agriculteurs, ouvriers, cadres ou même capitalistes) se trouvent définitivement ruinés; ou encore, c'est parce que les marchandises qu'ils représentent ne se vendent plus (ou plus suffisamment), que les capitaux qu'ils représentent ne se valorisent plus (ou plus suffisamment), que les terres, les terrains ou les immeubles qu'ils représentent ne rapportent plus (ou plus suffisamment), que les détenteurs de titres de propriété ou de crédit, simples épargnants ou gestionnaires de fonds de placement transnationalisés, découvrent un beau matin que ces derniers ne sont plus que des bouts de papier sans aucune valeur et qu'ils se découvrent du même coup eux-mêmes ruinés. A chaque fois, c'est le produit du travail humain autonomisé qui se retourne contre son producteur ou propriétaire marchand pour l'accabler, c'est la chose qui décide du sort de l'homme, c'est le mort qui saisit le vif.

Mais il n'est pas besoin d'attendre et d'atteindre de telles extrémités pour que la liberté économique, telle que la conçoit le (néo)libéralisme, s'avère source d'oppression. En finissant par ruiner l'immense majorité des producteurs marchands, en ne leur laissant comme seule propriété économique que leur force de travail et comme seule issue pour tenter de survivre

de mettre celle-ci en vente auprès des détenteurs de moyens de production et de capital-argent, bref en les transformant en «*travailleurs libres*», le marché censé réaliser la liberté économique crée en fait les conditions de la domination et de l'exploitation du travail salarié par le capital. La liberté est alors celle de dominer et d'exploiter le travail d'autrui, dans la limite de la résistance que celui-ci peut opposer. Le tout sous le couvert de la «*libre circulation*» de la force de travail comme marchandise: du libre échange de celle-ci contre un salaire, échange censé placer face-à-face deux propriétaires privés tout aussi libres l'un que l'autre, à égalité de prétentions et d'obligations. De liberté, il ne reste plus alors que celle du renard libre dans le poulailler libre, selon la formule consacrée, la liberté pour le premier de saigner les occupants du second.

Le même renversement



s'opère au niveau de la liberté politique, elle aussi conduit à une aliénation généralisée. Car l'Etat qui en est le cadre et la condition signifie par sa seule existence l'incapacité dans laquelle se trouve la société capitaliste de s'instituer en et par elle-même, autrement dit la nécessité dans laquelle elle se trouve de se dédoubler en société et Etat, d'en passer pour se diriger, s'organiser et se contrôler par une instance extérieure et supérieure qui la domine. Il y a là une aliénation de la puissance sociale (de la capacité d'action de la société sur elle-même) sous forme d'un pouvoir politique matérialisé dans des appareils plus ou moins diversifiés et ramifiés, dont l'emprise sur la société et ses membres tend d'ailleurs à s'accroître au fur et à mesure où l'Etat devient le maître d'œuvre des conditions générales de la reproduction du capital.

La forme de pouvoir public impersonnel, d'Etat de droit, que revêt en l'occurrence l'Etat ne change rien à l'affaire. Elle ne fait que traduire la nature des conditions sociales (économiques et juridiques) mêmes de cet Etat, elle porte en somme la marque de fabrique du capital. Car la séparation et l'opposition entre Etat de droit, d'une part, société civile et marché, d'autre part, n'est en définitive que le développement nécessaire des séparations et oppositions inhérentes au marché et à la société civile: séparation et opposition entre les individus en tant que sujets économiques (propriétaires privés), médiatisés par des rapports marchands, séparations et oppositions entre ces mêmes individus en tant que sujets juridiques (sujets de droit), médiatisés par des rapports contractuels. Comme je le montre dans l'article *Etat*<sup>(1)</sup> de cette série, c'est en effet le jeu de ces séparations et oppositions, en définitive des conflits entre intérêts privés (ceux des individus privés), tel qu'il se déroule au sein des rapports marchands et contractuels, qui rend nécessaire l'intervention d'une instance extérieure et supérieure (en l'occurrence l'Etat) pour garantir la médiation économique (monétaire) ainsi que la médiation juridique (l'exécution des contrats) – et c'est dans cette mesure même que l'Etat capitaliste revêt la forme générale de pouvoir public impersonnel, d'Etat de droit. Une société qui repose sur des rapports marchands et contractuels, soit en définitive sur la propriété privée, est nécessairement une société qui se condamne à se placer sous la dépendance d'une instance étatique qui la domine, elle et chacun de ses membres, en tant que pouvoir public impersonnel, qui est amené à restreindre les libertés individuelles autant qu'il les garantit.

Quant au fait que, dans le cadre de

cet Etat de droit, et conformément à son concept, la participation des individus à la formation de la loi en leur qualité de citoyens est non seulement possible mais encore nécessaire, il ne corrige pas davantage l'aliénation politique en question. Au contraire, il la renforce en la légitimant. En effet, sous sa forme habituelle d'exercice d'une démocratie représentative, cette participation se réduit à la désignation de représentants et, à travers eux, de gouvernants et d'administrateurs sur lesquels les citoyens n'exercent, la plupart du temps,

mirage qui masque les déterminations et ressorts profonds de l'action individuelle. Cela conduit au mieux les individus à faire de nécessité vertu: à valoriser comme résultant de leur propre choix ce qui leur est de toute manière imposé par leurs conditions sociales d'existence, y compris dans ce que ces dernières peuvent avoir d'oppressives pour eux. Mais cela peut aussi conduire quelquefois à être tenu voire à se tenir pour responsable et, le cas échéant, pour coupable de ses actes, de ses comportements, de ses attitudes, en définitive de son

sort: c'est au nom de sa liberté pré-supposée par les rapports sociaux actuels que le *looser* est tenu pour responsable de l'échec de son existence, que le chômeur est tenu pour responsable voire coupable de son inemploi et le pauvre de sa pauvreté, que le délinquant est tenu pour coupable de son infraction, même lorsqu'il est avéré à chaque fois que leurs conditions sociales d'existence ont largement contribué à générer la situation incriminée. Dans toutes ces occurrences, la liberté supposée de l'individu se referme sur lui



plus aucun contrôle et qui peuvent, pour leur part, se prévaloir de l'onction démocratique qu'ils ont reçue pour les placer au contraire sous leur autorité. La fameuse formule de Rousseau, selon laquelle «L'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté» prend alors toute sa portée contradictoire et involontairement ironique: la liberté devient le port de chaînes (législatives, réglementaires, administratives) qu'on a soi-même forgées et dans lesquelles on s'est soi-même emprisonné.

Et le renversement de la liberté en aliénation n'est pas moins patent sur le plan idéologique. Dans la mesure où la liberté consiste ici, comme je l'ai indiqué précédemment, à présupposer que tout individu est doté d'un libre-arbitre qui lui permet de se déterminer sans que rien ni personne ne le détermine, voire à exiger de l'individu qu'il se comporte comme s'il était doté d'un tel libre-arbitre, elle opère fréquemment comme un

comme un piège qui le conduit à accepter voire à aimer son propre esclavage, ce qui est bien la pire aliénation qui soit.

Les développements précédents n'entendent pas démontrer que la liberté, telle que la conçoit et la pratique le (néo)libéralisme, n'est qu'une illusion et qu'un mensonge. Plus sérieusement, ils attirent l'attention sur le fait que la liberté ainsi conçue et pratiquée est contradictoire: elle engendre dans et par son développement sa propre négation. Dans cette mesure, elle n'est illusoire et mensongère que pour autant qu'elle ignore cette contradiction, liée à ses propres prémisses (les rapports capitalistes de production), en générant finalement une inversion de l'aliénation en liberté qui est bien caractéristique de la novlangue néolibérale.

Alain Bihr

(1) Voir ACC n° 184 (Mai 2007)

# Pourquoi la carte scolaire est un enjeu fondamental

## Etat des lieux

La sectorisation scolaire, dite "carte scolaire", consiste à définir l'établissement qui sera fréquenté par l'élève en fonction du secteur géographique où il habite. Dans le cadre des lois de décentralisation, elle est en principe définie au niveau municipal pour les écoles, départemental pour les collèges et académique pour les lycées. Elle connaît des exceptions : les lycées parisiens par exemple ne sont pas sectorisés ; depuis deux ans, les élèves des collèges classés Ambition Réussite, s'ils décrochent une mention très bien au brevet, sont autorisés à choisir leur lycée. D'autre part il existe évidemment un certain nombre de dérogations légales ou légitimées par les instances de décision (raisons médicales, rapprochement de fratrie, ...), depuis notamment le premier "assouplissement" expérimenté par Savary en 1983.

La carte scolaire a été créée en 1963 par le pouvoir gaulliste, à un moment où l'évolution démographique et la demande d'éducation conduisaient à construire, selon la propagande gouvernementale, "un collège par jour". Il s'agissait alors d'assurer une gestion équilibrée des flux d'élèves dans les établissements, beaucoup plus qu'une "mixité sociale" dont le pouvoir n'avait cure: c'était aussi l'époque de la construction en banlieue des barres d'immeubles où l'on allait pouvoir reléguer les couches populaires et plus tard les immigrés (ils étaient alors surtout dans des bidonvilles ou des foyers Sonacotra).

Il n'empêche que la carte scolaire a aussi joué cette fonction de défense de la mixité sociale, surtout à l'école primaire, où les demandes de dérogation et les contournements sont moins fréquents qu'au collège, et dans les villes moyennes. Bien entendu, elle n'a pas permis de résoudre les problèmes de ghettoïsation de certains quartiers : l'école ou le collège d'un quartier socialement défavorisé reçoit quasi uniquement une population scolaire défavorisée, puisqu'il n'y en a pas d'autre dans le quartier. Et vice versa pour les quartiers huppés. L'école n'est pas en dehors de la société, et quelles que soient les règles qui s'y appliquent elle n'échappe pas aux conditions sociales environnantes :

la solution aux problèmes posés par l'insuffisante mixité sociale de l'école passe par une politique sociale qui s'attaque aux problèmes d'emploi, de logement et d'urbanisme.

A partir du moment où la droite a décidé de faire de la suppression de la carte scolaire un élément de sa campagne électorale, sa propagande a mis l'accent sur "l'hypocrisie" qu'il y aurait à défendre une sectorisation massivement "contournée": les contournements, par divers procédés, du choix d'options rares jusqu'à l'utilisation de fausses adresses, seraient le fait de 30 % de parents, voire de 40 % à l'entrée en 6e à Paris comme l'écrit Le Parisien fin mai. La réalité est beaucoup plus nuancée. Comme le fait remarquer Louis Maurin, président de l'Observatoire des Inégalités, sur les 30%, hypothèse haute, de parents qui ne respectent pas la sectorisation, "les 20% sont des familles qui optent vers le privé et pour qui la suppression de la carte scolaire, par définition, ne change rien". Il reste 10% de dérogations, 8% à Paris (voir "La sectorisation, l'affectation et l'évitement scolaire dans les classes de sixième à Paris en 2003", Education et formations n°71, juin 2005), dont un certain nombre, de surcroît, sont légitimées par des motifs acceptables (médicaux notamment). On est donc loin d'un évitement massif, et les quelques pour cent de tricheurs peuvent difficilement légitimer la suppression du système lui-même.

En effet, la carte scolaire joue un autre rôle, qui à lui seul légitime qu'on se batte pour son maintien. Elle est le signe d'une conception égalitaire de l'école, qui fait de celle-ci un service public auquel chacun a accès dans les mêmes conditions quel qu'il soit et où qu'il soit. Elle est comparable de ce point de vue à la gratuité de l'école, dont chacun sait qu'elle est loin d'être pleinement réalisée mais qui est un autre signe fort d'une volonté démocratique, d'une fonction égalitaire. Vouloir supprimer actuellement la carte scolaire, c'est vouloir changer non pas un simple aspect technique mais cette fonction même de l'école, incompatible avec la logique libérale qui repose sur la marchandisation et la compétition.

Et c'est précisément cela qui explique la violence des attaques contre la carte scolaire et la volonté de passer en force du gouvernement.

## Une attaque à trois dimensions

**Ces attaques ont en fait une triple dimension : politicienne, sociale, idéologique.**

Attaques politiciennes, qui visent en période électorale à s'attirer des suffrages en trouvant des boucs émissaires, en divisant l'électorat et en proposant des solutions "simples". L'évolution de l'argumentation de Sarkozy est révélatrice de la démarche: en mars 2006, alors que la campagne n'est pas encore lancée, il met en avant l'idée, simplement libérale, du "libre choix" de l'école par les familles, dont la suppression de la carte scolaire ne serait en quelque sorte qu'une conséquence ; lorsque Jacques Chirac le contre en déclarant, le 18 septembre, que la carte scolaire est "le garant de la mixité sociale", Sarkozy abandonne son orientation uniquement libérale et change d'argument pour mettre en avant (d'ailleurs rejoint par Royal qui explique à l'automne que la carte scolaire "fige et cristallise les inégalités" ...) un prétendu caractère ségrégatif de la carte scolaire: si l'école ne remplit pas sa fonction, c'est que "la carte scolaire est devenue l'instrument de la ségrégation", même pas "un instrument" parmi d'autres, mais "l'instrument". Et qui dit ségrégation dit privilégiés: Sarkozy explique le 27 mars à Douai que la carte scolaire est devenue "une fatalité pour ceux qui n'ont pas les moyens ou les relations pour s'en affranchir", et ses lieutenants vont se charger de les montrer du doigt, ces bobos et ces profs mal aimés qui seraient si prompts à contourner la carte scolaire, bref à tricher, au détriment des catégories populaires. La carte scolaire est ainsi devenue le moyen pour Sarkozy à la fois de se montrer soucieux du "social" et de ramasser les voix de ceux pour lesquels les difficultés scolaires de leurs enfants se traduisent en ressentiment.

Mais ces attaques relèvent aussi d'un aspect social. La politique libérale incarnée par Sarkozy a besoin de s'appuyer

sur les classes moyennes et donc de les favoriser. Or ce sont elles -et non la haute bourgeoisie dont les enfants ont déjà depuis belle lurette leurs écoles "à eux"- qui souhaitent le plus une école qui leur permette de s'élever socialement, elles qui voient du plus mauvais œil la cohabitation de leurs enfants avec ceux des catégories populaires, a fortiori issus de l'immigration, censés être plus remuants, moins scolaires. Il y a là un réflexe de "petit blanc" ou de parvenu qui rejette tout ce qui lui rappelle la situation sociale à laquelle il pense avoir réussi à échapper. La carte scolaire leur apparaît dès lors comme la mesure qui oblige leurs enfants à fréquenter des "sauvageons" et les empêche d'atteindre de plus hautes destinées. De ce point de vue d'ailleurs les clivages entre la droite et la gauche tendent à s'estomper, et Sarkozy, en supprimant la carte scolaire, non seulement satisfait son électorat habituel mais va même au-delà. Dans le jeu complexe des classes sociales, l'attaque contre la carte scolaire vise ainsi à satisfaire une catégorie sociale au détriment de l'école pour tous.

Enfin, et c'est peut-être le plus important, la carte scolaire est l'instrument d'une attaque idéologique de grande ampleur, qui remet en cause deux principes fondamentaux de la vie démocratique. En même temps qu'étaient introduites des "bourses au mérite" à côté des traditionnelles bourses sur critères sociaux, un premier signal fort des intentions de la droite, malheureusement passé quasiment inaperçu, a été donné lorsque, à la rentrée 2006, des élèves "méritants", ceux des 249 collèves "Ambition Réussite" qui auraient une mention très bien au brevet, ont pu choisir leur lycée. Il s'agit là d'autre chose que de la simple reconnaissance (qu'une partie de la gauche a souvent repris à son compte) d'un mérite particulier par la réussite sociale ou par l'accès à une fonction particulière : c'est ici une conception du mérite très droitiste parce que très inégalitaire qui entre à l'école, puisque le "mérite" supposé ouvre des droits fondamentaux particuliers. Les enfants n'ont plus un droit égal à l'éducation, mais ont des droits différents en fonction de leur mérite.

L'école n'est plus un droit commun assuré par un service public dont l'accès égal est garanti à tous notamment par la carte scolaire, l'école, désormais, ça se mérite : si nous faisons la preuve de notre mérite scolaire, nous pourrions accéder à des établissements sélectionnés ; sinon, nous serons confinés dans des établissements de médiocre qualité. Corollairement, ce qui est remis en cause également, c'est le principe d'éducabilité, qui veut que tout enfant soit éducatible (sauf cas pathologiques avérés). Ce principe implique précisément qu'il ait le droit à l'éducation, et que tous aient le

droit à la même éducation. Concrètement, cela signifie qu'on cherche à l'école et par l'école à réduire les différences sociales. C'est cela précisément qui est remis en cause par la suppression de la carte scolaire : aux riches et à quelques "méritants" servant d'alibi les établissements performants et une "bonne" éducation, aux pauvres les établissements délaissés et une éducation au rabais. L'école à deux ou plusieurs vitesses n'est certes pas nouvelle ; mais c'est la première fois depuis Jules Ferry qu'elle est institutionnalisée, et sous la pire forme : celle d'un apartheid social ; et c'est surtout la première fois qu'elle est idéologiquement légitimée par le pouvoir en place.

### **"Faut-il supprimer les feux rouges parce que certains les grillent ?"**

Outre les principes, un certain nombre d'éléments concrets rendent inacceptable la suppression de la carte scolaire, au moins dans le système actuel. Ils ne sont pas clairement explicités par les partisans de cette suppression. C'est que cette entreprise de tri social se double d'une arnaque.

D'abord, lorsque les journalistes du Monde (Le Monde du 1er juin) demandent à Darcos, à propos des motifs de dérogations de la phase d'assouplissement de la rentrée 2007 : "Et si c'est seulement pour rejoindre un "meilleur" établissement ?", Darcos précise : "Ce motif ne pourra pas être retenu tout de suite. Même si je le trouve tout à fait recevable. Pourquoi refuser à un élève de choisir, dans l'intérêt de sa scolarité ?". Ce qui suppose que, au lieu de chercher à réduire les écarts existants, pour tendre vers une égalité devant l'éducation, on entérine définitivement l'existence d'établissements "meilleurs" et donc d'autres "moins bons".

Ensuite, Darcos prétend vouloir "encourager la mixité" : "à terme chaque établissement devra contribuer à la mixité. Je ne veux pas employer le mot de quota parce qu'il est horrible, mais nous allons essayer d'encourager la mixité géographique et sociale au niveau de chaque établissement" (Le Monde du 1er juin). Mais il se garde bien de préciser comment : on peut supposer que chaque établissement se verra contraint d'accepter quelques élèves "méritants" venus de quartiers jugés "difficiles", dans le prolongement de ce qui s'est mis en place avec les mentions "très bien" du brevet. Mais une chose est sûre : ces élèves-alibis seront forcément en petit

nombre : imposer une véritable mixité reviendrait à recréer une carte scolaire encore plus autoritaire !

Enfin, il est un aspect de la suppression de la carte scolaire qui ne peut pas passer inaperçu : c'est que, sous prétexte de donner aux familles le "libre choix" de leur établissement, on va en fait donner aux établissements le droit de choisir leurs élèves, à l'instar de ce qui se passe dans le privé (où, précisément, il n'y a pas de carte scolaire !). C'est la conséquence inévitable de la déssectorisation : on imagine mal des familles de quartiers favorisés choisissant des établissements de secteurs difficiles. Les établissements les plus réputés vont donc voir affluer d'innombrables demandes, et il faudra bien alors trier. Le ministre Darcos l'annonce d'ailleurs clairement dans Le Monde du 1er juin, à propos de la phase d' "assouplissement" dès la rentrée 2007 : "... il faut que les familles se rendent compte qu'on ne pourra pas tout accepter d'un coup. Nous allons fixer quelques critères lisibles. [...]". Mais là encore ces critères ne pourront, à terme, pas être généraux et imposés à tous, sinon on recréerait une carte scolaire : c'est donc bien, quelle que soit la procédure retenue, par les établissements que sera fait le choix.

A l'inverse, les établissements dont la réputation n'est pas bonne vont être l'objet d'une désaffection inévitable. C'est d'ailleurs ce qui motive les appréhensions des chefs d'établissement :

comme l'écrit la journaliste de Libération du 28 mai, "Le grand problème est de savoir que faire de ces collèves ghettos plantés au milieu des cités, en périphérie des grandes villes ... Comment imaginer qu'une fois la carte scolaire supprimée ils puissent attirer des élèves hors du quartier ? Pour les principaux de



ces collègues, souvent classés "ambition réussite", c'est une vision de cauchemar." Nos 10 % de bons élèves partiraient dans de meilleurs établissements, et nous resterions avec les moins bons, encore plus ghettoisés", confie l'un d'eux." Face à cette menace de dérégulation totale, le SNPDEN, principal syndicat des chefs d'établissement, sollicité par Darcos, en est réduit à proposer "que la priorité soit accordée aux demandes d'affectation dans un établissement proche du domicile" (Le Monde du 5 juin), "Proposition paradoxale", comme l'écrit le journaliste puisque elle revient à reconstituer la carte scolaire que le gouvernement veut supprimer !

### Et maintenant ?

La volonté de ne pas heurter de front une opinion pas encore totalement acquise (mais deux sondages parus fin mai se contredisent : pour un sondage CSA pour Le Parisien, 72 % des personnes interrogées pensent que cette mesure est "plutôt une bonne chose", cependant que pour un sondage Ifop publié par Ouest-France, 54 % des Français seraient "attachés" à la carte scolaire) et les difficultés techniques bien réelles de mise en œuvre de la désectorisation conduisent le gouvernement à faire preuve de prudence dans ses déclarations et de flou sur les mesures concrètes qu'il va prendre. Mais l'orientation, elle, est bien fixée, et Darcos martèle "En 2010 au plus tard, nous aurons vraiment donné la liberté de choix aux familles".

Comme l'écrit le 20 mai le président de l'Observatoire des Inégalités, "Compte tenu du poids politique des parents dont les enfants fréquentent les meilleurs établissements, on sait d'ores et déjà ce qui va se passer à partir de la rentrée prochaine. L'assouplissement va se transformer en un vaste jeu de choix de l'école, non pas pour les catégories populaires, mais pour les catégories situées juste en dessous des plus favorisés, disons des 15 % de parents relativement diplômés. Quelques établissements réputés vont se donner bonne conscience en accueillant une poignée de bons élèves venus des quartiers défavorisés. Les écoles les moins réputées vont se vider de ces éléments moteurs, renforçant encore la fracture sociale scolaire. On peut craindre le pire pour ces collègues déjà en situation difficile. Paradoxe ultime, grâce à un enrobage savant les plus pénalisées seront les couches sociales peu diplômées, qui ont porté Nicolas Sarkozy à la présidence de la République..."

Dans tous les cas de figure, ce qui est en route, c'est la mise à bas du principe d'égalité devant l'éducation. Certes cette égalité est loin d'être réalisée, mais du moins le principe était-il maintenu et même érigé en valeur. Une fois ce principe détruit, la situation risque de changer radicalement et pour longtemps si nous ne menons pas résolument la lutte sur ce terrain.

Alain CHEVARIN - Juin 2007



Le massacre programmé du service public d'éducation touche aussi l'enseignement supérieur. Nous avons repris ci-dessous une motion votée lors d'une Assemblée Générale en Auvergne. Elle résume bien les enjeux de la loi joliment dénommée "relative aux libertés des universités". Une pétition nationale dite "Appel des Cordeliers" circule à l'initiative des organisations syndicales, à signer sur internet.

## Retrait du projet de loi sur l'université !

(Motion de l'assemblée générale de l'université Blaise Pascal, de l'université d'Auvergne et de l'IUFM d'Auvergne, adoptée avec le soutien des syndicats présents et par 65 voix pour, 0 contre, 4 abstentions et 3 ne prenant pas part au vote).

En dépit de médiatiques simulacres de concertation avec les syndicats et les organisations étudiantes, le chef de l'Etat et son gouvernement s'obstinent dans une tentative de passage en force du projet de loi dit d'« autonomie renforcée ».

Il s'agit d'une loi libérale qui s'attaque au service public, ses usagers et ses personnels, qui institue l'autonomie des présidents d'université et de leur CA. Les modifications introduites dans la seconde version du projet n'ont pas d'autre ambition que de prévenir une mobilisation étudiante de l'ampleur de la lutte anti-CPE, que ce gouvernement craint pour la rentrée. Elles n'en changent pas substantiellement le contenu, et encore moins l'esprit.

Ce projet de loi est destructurant pour l'université et la recherche françaises. Loin de conforter l'université dans ses missions et de lui donner les moyens de les accomplir, la prétendue « autonomie renforcée » menacerait de démantèlement le service public d'enseignement supérieur et de recherche :

- La loi ouvre la porte au désengagement de l'Etat et à la remise en cause des missions des organismes nationaux de recherche publique, comme le CNRS. Les universités devraient aller chercher ailleurs que dans le budget de l'Etat les moyens dont elles ont et auront besoin: le financement privé risque donc de s'accroître, tout comme le recours à des frais d'inscription exorbitants (qu'ils soient légaux ou non).

- La loi remet en cause le statut national des personnels, notamment par le recrutement autorisé de personnels contractuels, permanents ou non, et

par l'éclatement des procédures de recrutement des enseignants-chercheurs, qui porterait gravement atteinte à la liberté de la recherche.

- Au lieu d'être revitalisée, la démocratie universitaire serait confisquée par un Conseil d'Administration restreint et un président aux pouvoirs démultipliés, libres de réorganiser les établissements à leur guise.

Ce projet est porteur des plus grands dangers aussi bien pour les étudiants que pour les personnels enseignants, chercheurs et BIATOSS.

**Exigeant le respect des principes de service public et des revendications portées par les acteurs de l'enseignement supérieur, en termes de refus de la sélection, de limitation des droits d'inscription, de dotation de moyens nécessaires, de créations d'emplois ou encore de statut des personnels, nous demandons le retrait du projet de loi dit de l'autonomie renforcée.**

En réaction à la farce médiatico-politique du Grenelle de l'environnement, "La Décroissance", "I.E.E.S.D.S" et "Casseurs de pub" organisent à Lyon le 6 octobre 2007 un :

# Contre-sommet de l'écologie

L'organisation d'un Grenelle de l'environnement par le gouvernement Fillon n'est ni sérieuse ni crédible. Elle n'est pas sérieuse de la part d'un Président qui vomissait il y a quelques temps encore Mai 68 et ses accords de Grenelle.

Elle n'est pas crédible de la part d'un chef d'État et d'un parti dont le programme électoral lui a valu la note déplorable de 8,5/20 lors de l'évaluation réalisée par les ONG, aujourd'hui conviées à la table officielle et pourtant peu soupçonnables de nourrir des logiques d'extrême-gauche, regroupés au sein de l'«Alliance pour la planète».

Les organisateurs et les partenaires du contre-sommet de l'écologie ont pris des initiatives, ont lancé un appel et mis sur pied pour cette journée du 6 octobre 2007 un programme qui risque de fâcher !

## Tentative de récupération

Ce projet d'accords de Grenelle de l'environnement constitue une tentative d'OPA sur le monde de l'écologie. Il s'agit d'une offensive pour vider l'écologie de son discours social, politique et philosophique. Il vise à réduire l'écologie politique à une logique d'accompagnement du programme économique néolibéral de ce gouvernement. Cette initiative est aussi la preuve que l'opération du pacte écologique de Nicolas Hulot, qui conseillait déjà l'ancien Président Chirac en matière d'écologie, a été téléguidée par les sociétés sponsors de sa Fondation proches de l'UMP et du nouveau Président de la république.

## Contre l'écologie-spectacle

Nous refusons de voir l'écologie se transformer en un rapport consumériste à la nature. L'écologie est autant inséparable de son contenu politique qu'indissociable de son contenu social.

Elle s'oppose frontalement à la logique productiviste du «travailler plus pour gagner plus» qui a été au centre de la campagne présidentielle de ce gouvernement.

L'écologie est incompatible avec la volonté forcenée de relancer la croissance. Cette course à la croissance illi-

mitée est autant une impasse scientifique qu'un péril social et humain.

L'écologie n'est pas dissociable des choix économiques et techno-scientifiques. Elle ne s'accommode ni des options néolibérales ni des choix de société productivistes. Les intérêts de la grande distribution ou de TF1 ne sont pas ceux de la nature ou de l'humanité.

Par nature, l'écologie politique ne peut pas être consensuelle car elle impose à faire des choix.

## Double danger

Ces pseudo-accords de Grenelle constituent donc un double danger.

Danger de dilution de la question environnementale, comme le prouve déjà le Ministère Borloo où l'écologie dépourvue de budget propre pèsera bien peu aux côtés des bastions des transports et de l'énergie.

Danger de détournement de la question écologique en promouvant des solutions qui ne feront qu'alimenter les régressions environnementales et sociales.

Par exemple, la promotion massive des agrocarburants relève d'un véritable crime contre les 2 milliards de paysans pauvres dans le monde alors que la sé-

curité alimentaire n'est pas assurée.

Nous nous opposons à toute instrumentalisation des enjeux environnementaux pour soutenir une politique qui prend aux plus faibles pour donner aux plus gros.

## Un contre-sommet de l'écologie

Face à la farce des pseudo accords d'un faux Grenelle de l'environnement, nous organisons le 6 octobre un contre-sommet de l'écologie à Lyon.

Pour mettre en accusation un gouvernement dont les premières mesures ne sont pas écolo-compatibles (défense des OGM, nucléaire, tout-routier).

Pour entrer en résistance théorique et pratique contre la course à la croissance folle, le productivisme, le néolibéralisme.

Pour promouvoir une écologie politique face à une écologie des bons sentiments et de l'accompagnement qui ressemble davantage aux soins palliatifs qu'à une réorientation de nos façons de vivre, de produire et de consommer.

Ce contre-sommet réunira des associations qui luttent depuis des années sur le terrain, des intellectuels, des universitaires, des scientifiques et des politiques. Il se donnera pour objectif de définir les véritables priorités si nous voulons vraiment concilier les contraintes environnementales avec le souci de justice sociale par un retour au politique.

## Le programme du 6 octobre:

### Matin (9-12h)

Explication de la journée - Bruno Clémentin (président de l'IEESDS) Ouverture : contre le grenelle de Sarkozy - Paul Ariès (politologue) Les tartuffes de l'écologie - Sophie Divry (journaliste) Un contre-Grenelle, pourquoi ? - Francine Bavay (Les Verts - Alter Ekolo) - Vincent





Gay (Ligue communiste révolutionnaire) - Geneviève Azam (vice-présidente d'Attac) - Pierre Rimbert (*Le Plan B*) ou Henri Maler (Acrimed) - Bernard Guibert (économiste) - René Balme (maire de Grigny)

#### Après-midi (14-18h)

Les questions qui fâchent : - les autoroutes - Julien Milanesi (Alternative Régionale Langon Pau contre A65) - l'irradiation des aliments - Véronique Gallais (Collectif français contre l'irradiation des aliments) - le nucléaire - Roland Desbordes (président de la CRIIRAD) - la normalisation au service de la grande industrie - Nelly Pégeault (Nature et Progrès) - les OGM - Jean-Damien Terreaux (Confédération paysanne) - l'idéologie de la consommation - Yann Fiévet (Action Consommation) - la grande-distribution - Christian Jacquiau (économiste) - la désobéissance civique - François Vaillant (rédacteur en chef d'*Alternatives Non Violentes*) et Jean-Emile Sanchez (Confédération paysanne)

Synthèse des questions ouvertes par la salle.

Rendre la parole au politique - Vincent Cheynet (rédacteur en chef de *La Décroissance*) - Conclusion et contre-propositions - Paul Ariès (politologue)

On peut s'inscrire (par internet : voir sur le site du contre-sommet [www.contre-grenelle.org](http://www.contre-grenelle.org)) comme personne ou en tant qu'association.

Il faut arriver à 9h au plus tard. Participation aux frais : 3 euros par personne.

Où ? A la Salle Victor Hugo, 33 rue Bossuet, LYON 6e. A 10 mn à pied de la gare Lyon Part-Dieu

**Organisateurs : La Décroissance, I.E.E.S.D.S, Casseurs de pub.**

**Partenaires : Confédération Paysanne, Alternatives non-Violentes, Le Sarkophage, Université Populaire de Lyon, Alter Ekolo, CRIIRAD.**

## Hulot et Sarko unis dans la même euphorie

**Voici des extraits du courriel qu'a fait partir par internet la Fondation Nicolas Hulot après l'élection de Sarkozy.**

Cher(e) ami(e),

Depuis hier soir, l'un des 732 805 signataires du Pacte écologique est devenu... Président de la République Française !

Nicolas Sarkozy a signé le Pacte écologique et s'est engagé sur des propositions concrètes pour l'avenir.

C'est une vraie victoire pour toutes celles et tous ceux qui ont rendu cela possible. Merci une fois encore de votre mobilisation. Merci d'avoir permis de placer les enjeux écologiques et climatiques au plus haut sommet de l'état.

Aujourd'hui, nous avons franchi une première étape mais notre vigilance doit rester grande.

En effet, notre rôle désormais est de veiller à la cohérence et au respect des engagements pris par Nicolas Sarkozy.

Et pour cela, nous avons besoin de votre soutien. (..)

[suit un appel à la mobilisation et au soutien financier de la Fondation Hulot]

Merci d'avance de votre soutien, Bien cordialement, Nicolas Hulot, Président de la Fondation Nicolas Hulot

La Décroissance, I.E.E.S.D.S, Casseurs de pub ont pris l'initiative de diffuser un "pacte contre Hulot" qui a déjà rassemblé plusieurs milliers de signatures (sur internet : [www.pacte-contre-hulot.org](http://www.pacte-contre-hulot.org)). Au-delà de la mise en cause de cet histrion médiatique, les auteurs de ce texte posent en termes clairs et directs quelques uns des enjeux du "Grenelle de l'environnement". C'est si clair et si direct que vous avez peu de chance de trouver cela dans beaucoup de médias !...

## Cher Nicolas Hulot,

Vous souhaitez «toucher les consciences» de vos contemporains, aussi je m'adresse à vous, droit dans les yeux.

Cher Nicolas Hulot, je vous enjoins de vous retirer de l'écologie politique à laquelle vous avez fait plus de mal en un an que toutes les forces productivistes, droite et gauche confondues, depuis les années 1970, lorsque l'écologie est entrée en politique.

Bien sûr, vous êtes avant tout le produit des forces qui vous manipulent : E. Leclerc, L'Oréal, Bouygues, TF1 et plus largement les multinationales qui vous financent, mais aussi la droite néolibérale de Nicolas Sarkozy.

Ce n'est pas à votre personne que nous en voulons mais à l'offensive idéologique dont vous êtes le cheval de Troie le plus abouti. Vous incarnez de manière pratiquement parfaite la capacité du néolibéralisme à digérer sa contestation et à semer la confusion chez ceux qui lui résistent. Vous êtes d'autant plus efficace que vous en semblez totalement inconscient. L'idéologie dont vous êtes le vecteur conduit à dépolitiser l'enjeu écologique et la réflexion sur le productivisme. Elle amène à penser que la société de consommation ou le néolibéralisme sont compatibles avec la préservation de la planète.

Vous déclarez vouloir transformer la société de l'«intérieur» mais vous abusez vos contemporains. Vous leur parlez en fait de l'intérieur des sociétés multinationales qui vous financent et non de l'intérieur de la démocratie. Votre totale inconscience du jeu des rapports de force politiques vous conduit à rejeter dans une position extrémiste ceux qui s'engagent à faire reculer démocratiquement le danger que font peser les multinationales sur notre société, notre démocratie et notre environnement. Votre discours de consensus, en fait fusionnel, recouvre un véritable déni du politique en refusant un clivage entre le pouvoir et l'opposition pourtant consubstantiel de la démocratie.

Votre mission a été un succès au-delà des espérances de ses initiateurs : toute une partie de la gauche, la candidate des Verts à la présidentielle, le candidat des altermondialistes et même un hebdomadaire de gauche critique ont foncé tête baissée dans le piège, sidérés par votre puissance médiatique. Vous avez réussi à brouiller les cartes bien au-delà des écologistes et de la gauche en diffusant une vision consumériste du rapport à la nature grâce à de puissants relais médiatiques et économiques.

Bien sûr tout cela aurait été impossible si ces forces politiques n'étaient pas actuellement politiquement et intellectuellement en plein égarement.

Cher Nicolas Hulot, vous faites aujourd'hui alliance avec un gouvernement élu sur un slogan : «Travailler plus pour gagner plus» qui est un véritable cri de guerre du productivisme le plus aveugle. On aurait pu penser que même les plus naïfs allaient commencer à ouvrir les yeux. Rien n'est moins sûr.

Alors je vous le demande : pour la planète, mais surtout pour ses habitants, s'il vous plaît, retirez-vous au plus vite. Vous avez fait assez de tort, assez de mal.

Le journal **"La Décroissance"** a vivement critiqué le Pacte écologique de N. Hulot. Nous publions ci-dessous des extraits d'un texte paru en février dernier (donc pendant la campagne électorale) dans **"La Décroissance"** où Paul Ariès explicite les bases politiques de sa démarche et de celle du journal auquel il participe. On comprend mieux alors le refus du Pacte de Hulot, l'organisation du contre-sommet de l'écologie (voir les deux pages précédentes d'ACC), et les critiques à l'égard des organisations qui refusent de voir, en se rendant au Grenelle de l'environnement avec plus ou moins d'entrain, que le premier fauteur de troubles écologiques est le Capital.

## L'Union sacrée médiatique et politique autour du télé-écologiste

(...) L'animateur de TF1 bénéficie d'une «union sacrée» inédite. Retour sur une énorme farce politique et médiatique. 87% des Français l'approuvent. Tous les grands présidentiables se sont empressés de signer son «Pacte écologique». Même Voynet lui a fait les yeux doux avant de l'accuser de lui piquer ses idées. Bayrou voit en lui un ami. Seuls Besancenot et Laguiller font exception en renvoyant Hulot à l'ABC de la lutte des classes.

(...) La parution du Pacte écologique a produit un véritable tsunami médiatique. Arrêtons-nous cependant un instant sur les métaphores que tisse notre sauveur suprême.

### C'est la guerre

Le monde est en guerre, la France est en guerre, chacun serait en guerre. Comme en 1914, l'heure serait à l'Union sacrée face au péril écologique (...)

Cette Union sacrée a ceci de comode qu'elle confond bourreaux et victimes, complices et innocents. Elle nous est vendue sous prétexte d'efficacité, maître mot de l'époque : *« J'estime qu'il est indispensable que toutes les familles politiques partagent le même diagnostic, qu'elles l'affirment à l'unisson, le véhiculent ensemble et votent de concert les grandes orientations pour une mutation écologique de notre société, d'autant plus qu'elles seront parfois rugueuses. Sans un pacte au sommet, la société n'aura pas confiance. »*

Pas question donc de chercher des responsables. Le 22 janvier, lors de sa conférence de presse annonçant son retrait de l'élection présidentielle, l'animateur de TF1 parle du *« profond désir de réconciliation »* qui sous-tend le Pacte. Il s'agit de *« pactiser (...), d'absoudre le présent pour nous concentrer sur l'avenir »*.

Pas question d'instruire des procès : *« Couper des têtes, fabriquer des boucs émissaires ne servirait à rien. C'est une stratégie fédératrice dont nous avons besoin d'urgence »*. (...)

### Tous responsables ?

Disons-le tout de suite : cette Union sacrée n'est pas soluble dans la décroissance. Les objecteurs de croissance sont des résistants : nous avons des adversaires. Nous ne combattons pas seulement la pollution mais des logiques économiques et sociales. Nous ne combattons pas de méchants humains mais des choix de société. Nous sommes même prêts à couper (symboliquement) quelques têtes

même si cela déplaît aux spécialistes en écologie de l'UMP. Les objecteurs de croissance sont convaincus que la Terre n'a pas été bousillée accidentellement. Il existe selon nous un rapport de cause à effet entre la domination de tous sur la nature et celle de quelques-uns sur tous les autres. La concorde civile et le pardon ? Certes mais après le jugement !

On ne révolutionnera pas le capitalisme en s'accordant avec les grands pollueurs. On ne sauvera pas la planète avec l'argent de Dassault et les méthodes de TF1. Cette Union sacrée est avant tout celle de la sainte alliance des grandes sociétés partenaires de Hulot (Elf, L'Oréal, TF1), des « grands hommes » amis de Hulot (Luc Besson, Pascal Obispo, Florent Pagny) et des partis voués au culte de la croissance. Cette sainte alliance a pour mission de convaincre le petit peuple que le temps de la récréation est fini, qu'il va falloir apprendre à se serrer la ceinture (sous prétexte de se serrer les coudes).

Ce « tous responsables », prôné par Hulot, ne peut que se retourner contre les plus petits. C'est une façon de réduire « la domination de tous sur la nature » sans remettre en cause « la domination des uns sur les autres » ; tout comme son cher « développement durable » ne peut être qu'une façon de polluer un peu moins pour pouvoir continuer à polluer plus longtemps. Hulot adresse donc d'abord son Pacte aux élites qu'il voudrait convaincre de la nécessité de conclure la paix des braves afin d'utiliser la pauvreté comme variable d'ajustement structurel du système productiviste face à la crise écologique.

Ce « tous responsables » est devenu très tendance car il est éloigné des vieux clichés militants. Mais ce refus de désigner les fautifs est injuste (...) Entendons-nous bien : nous sommes les premiers à dire que nos modes de vie sont irresponsables, que nos combats pour des salaires toujours plus hauts font tourner la machine qui nous broie. Mais le grand secret du Pacte c'est de faire croire qu'il n'y aura ni perdants ni gagnants. Or, prendre 10 % aux amis de Hulot ne les empêchera pas de bousiller la planète mais voler 10 % aux Rmistes les enfoncera plus encore dans la misère... Hulot prévient certes les riches qu'il leur faudra accepter de concéder des miettes un peu plus grosses aux pays du Sud. (...) Hulot ne dit rien de l'annulation de la dette du tiers-monde. Il fait comme si on pouvait

sauver la France du péril écologique sans remettre en cause les logiques mondiales, sans permettre aux peuples du Sud de « vivre et travailler au pays ».

### Luxe

L'«hécologiste» est très doué pour ne pas prendre position. (...) Pour Nicolas Hulot, le jeu des partis politiques est profondément incompréhensible, méchant, voire inutile. (...) Notre différence fondamentale avec M. Hulot, c'est que nous considérons les débats politiques et l'exposition des conflits comme essentiels. Si le bateau commence à couler, la première à chose à faire n'est pas de jeter la politique par-dessus bord. Hulot botte en touche et préfère, refrain connu, créer un *« lobby des consciences »*, comme si un clic sur Internet pour son Pacte représentait un engagement personnel véritable.

### Vache sacrée

La bande à Hulot aligne des centaines de faits exacts. (...) Elle est cependant totalement incapable de produire un diagnostic juste, c'est-à-dire d'identifier le mal. La planète craque de toute part, la pollution menace la poursuite de l'aventure humaine. Feu sur la pollution ! Juignons l'effet de serre ! Le carbone au poteau ! Les médicaments proposés ne peuvent dans ce cas qu'être insuffisantes, voire contre-indiquées.

Le Medef se prépare à ces nouveaux paramètres. Qu'importe pour eux les sept années de vaches maigres si leur succèdent sept années de vaches grasses. L'essentiel est que la vache reste sacrée, c'est-à-dire que les valeurs qui fondent la société productiviste et le consumérisme ne soient pas profanées par les objecteurs de croissance.

Pourquoi **"La Décroissance"** ne participe pas à ce concert de louange ? Parce que nous nous méfierons toujours des unions sacrées ; nous préférons toujours le dissensus au consensus. Question de principe démocratique mais aussi d'efficacité politique. La démocratie a besoin d'empêcheurs de croire en rond. Le Pacte écologique est digne en cela des rapports au Soviet suprême. Il est conçu pour faire l'unanimité et gare aux dissidents qui pensent autrement. Ils finiront vite par être traités d'hérétiques si ce n'est de malades mentaux.

Paul Ariès

Sans doute vous êtes-vous dit : "Je n'y comprends rien, à cette crise financière !" Rassurez-vous : les explications des "experts" ne sont pas destinées à vous fournir une vision claire de ce qui se passe réellement. Comment voulez-vous que des agents du Capital, nourris par lui, vous avouent que son fonctionnement répond à un délire permanent, singulièrement dans sa sphère dite "financière" ? Ces "experts" se sentent notamment obligés de bâtir leurs schémas explicatifs sur la fable selon laquelle les actions (!) et manipulations financières pourraient créer des richesses dont on pourrait faire usage. C'est aussi délirant que de croire et faire croire que de telles richesses sont créées lors d'une partie de Monopoly entre amis !

Ce n'est donc pas du côté des "experts" patentés qu'il faut se tourner pour tenter de comprendre le fin mot de l'histoire : peut-être y verrez-vous plus clair après la lecture du texte ci-dessous composé d'extraits du n° 164 (23 août 2007) de **«Débat militant»** qui est une lettre électronique rédigée par des militants du courant *Démocratie révolutionnaire* de la LCR (Contact, abonnement : [debatmilitant@lcr-debatmilitant.org](mailto:debatmilitant@lcr-debatmilitant.org) Site : [www.lcr-debatmilitant.org](http://www.lcr-debatmilitant.org)). Dans cette analyse, l'aberration du système est mise en évidence, les responsabilités et les vraies victimes énumérées. Le fait que ce système ne pourra pas durer éternellement est aussi souligné ; ce que les "experts" médiatisés ne peuvent évidemment pas reconnaître : pour eux, le Capital doit forcément être immortel.

Il faut regretter, cependant, que les militants de *Démocratie révolutionnaire* utilisent le terme d'"effondrement" en suggérant tout au long du texte que la fin du système serait imminente, sans pouvoir évidemment apporter une preuve consistante à cette imminence. Mais on peut retrouver ce genre de défaut dans presque tous les textes d'extrême-gauche, à chaque crise financière.

Profitons enfin de l'occasion pour signaler ici l'existence d'un ouvrage de Philippe Derruder et Jean-Jacques Holbecq : *«Les dix plus gros mensonges de l'économie»* (ISBN: 2-7033-0695-4, disponible en librairie, ou à commander chez l'éditeur : Dangles). Il démolit quelques fables produites par l'idéologie libérale, comme : "L'Etat fabrique l'argent qui est garanti par l'or", "Les banques prêtent l'argent des épargnants", "On ne peut pas le faire, « ça coûte » trop cher", "La dette appauvrit la Nation, il faut la rembourser!", et bien d'autres. L'ambition de ce livre est d'aider chacun à redevenir acteur en échappant aux fausses croyances.

## Les premiers pas d'une crise financière globalisée...

Démarrée aux Etats-Unis dans le secteur des crédits immobiliers, une crise financière balaie depuis la mi-août l'ensemble des marchés financiers, entraînant l'effondrement des bourses et menaçant de paralyser la circulation monétaire. (...) Une première alerte avait secoué les bourses au mois de mai dernier. (...)

Rentrée de vacances en urgence le 16 août, la ministre de l'Economie a incité les petits épargnants à «garder la tête froide». Pratiquant le bluff (...), elle affirmait qu'«elle ne croyait pas aujourd'hui en une contamination de l'économie réelle en France»... au moment même où tout le monde était bien obligé de reconnaître que la crise touchait l'ensemble du système financier mondial !

Sarkozy, de son lieu de villégiature aux Etats-Unis, n'a bien entendu pas raté l'occasion de montrer sa capacité d'initiative (...) *"je suis pour la moralisation du capitalisme financier"* a-t-il dit, en ajoutant : *"La liberté, ce n'est pas la loi de la jungle"*.

Fort de ces prétentions, il a envoyé le 17 août une lettre largement médiatisée à Angela Merkel (...)

C'est bien la loi de la jungle, et les déclarations sur «la moralisation» sont non seulement hypocrites mais vaines. Ni Sarkozy, ni Merkel, pas plus que les autres dirigeants du G7, n'ont la moindre prise sur la crise en cours. Crise qui, loin de se limiter au secteur de l'immobilier à risque américain, et bien que les bourses se soient maintenant stabilisées et aient recommencé à monter, est le signe que c'est bien l'ensemble du système financier international qui est à la dérive.

### Spéculer sur les dettes...

La crise s'est déclenchée dans le secteur bien particulier du crédit immobilier «à risque», aux Etats-Unis, avant de se

propager comme une traînée de poudre à la plupart des secteurs de l'économie, et dans le monde entier.

Ce type de crédit consiste à prêter de l'argent à des familles aux faibles revenus pour financer l'achat de leur logement. Ces crédits sont dits «à risque» («subprime») du fait de la faible solvabilité des emprunteurs. Ils sont à taux variable, très bas au début pour attirer le client, puis atteignant des niveaux usuraires - pour compenser les risques... -, et indexés sur les taux de crédit généraux. Ils sont enfin garantis par une hypothèque sur le logement : en cas de défaillance de l'emprunteur, l'organisme de prêt saisit la maison pour la revendre.

Pour financer leurs prêts aux particuliers, ces organismes de «subprime» ont «levé» des capitaux auprès des banques, soit sous forme d'emprunt, soit en «titrisant» les dettes de leurs clients.

C'est-à-dire en émettant l'équivalent d'actions boursières représentant, pour le détenteur, la possibilité d'encaisser une part de la plus-value générée par ces prêts à risque. C'est un système qui s'est largement répandu ces dernières années, par lequel les sociétés de crédit à risque, intervenant dans tous les secteurs d'activité, financent leur propre fonctionnement.

Comme les actions et les obligations, ces titres sont échangeables sur les marchés financiers, et sont ainsi la source d'une spéculation d'autant plus effrénée que les perspectives de plus-value sont importantes.

Ces plus-values proviennent de l'écart entre les mensualités que versent les clients auprès de l'organisme de crédit et les sommes que ce dernier rembourse pour ses emprunts. Tant que le secteur de l'immobilier a connu une phase de croissance et que les taux des emprunts étaient bas, ces prêts immobiliers «à ris-

que» ont constitué des opérations particulièrement juteuses. Mais les tendances se sont inversées. Le secteur immobilier US s'est petit à petit saturé, entraînant une baisse des prix de l'immobilier, tandis que les taux de crédit n'ont cessé de s'élever, entraînant à la hausse les mensualités de remboursement des familles. D'après un sénateur américain, *«les modifications d'intérêts peuvent faire passer les mensualités de 400 dollars à plus de 1 500 dollars»*.

Les familles endettées qui ne peuvent plus payer leurs traites deviennent insolvables pour leurs créanciers qui, eux, ne peuvent plus se débarrasser des maisons saisies sur hypothèque. Ce qui était une source de spéculation juteuse est devenu une source de pertes financières. Plus de quatre-vingt sociétés spécialisées dans les crédits immobiliers à risque se sont ainsi retrouvées acculées à la fermeture ou à la faillite depuis le début de l'année, et 21000 salariés du secteur financier ont perdu leur emploi. Les titres sur les dettes immobilières ont perdu toute valeur réelle.

C'est une catastrophe pour des millions de familles. Selon le président du conseil bancaire du Sénat américain, cité dans *Le Monde*, *«nous sommes au plus haut niveau des saisies de logements depuis 37 ans, et au plus bas niveau depuis 10 ans pour les mises en chantier de logements»*, et il estime qu'«un à trois millions de personnes pourraient perdre leur logement».

### Une bulle spéculative globalisée

Le phénomène avait commencé à se développer à la mi-mai, entraînant une chute passagère des bourses, mais le président de la banque fédérale américaine avait alors affirmé qu'il n'y avait aucun risque que la crise des «surprime» se propage au reste de la finance.

Deux mois plus tard, fin juillet, c'est pourtant ce qui s'est produit. On a vu de grandes banques américaines, comme Citigroup, Morgan Stanley, Merrill Lynch et Bear Stearns et bien d'autres, mais aussi BNP Paribas en France, plusieurs banques allemandes et japonaises, fermer certains de leurs fonds, ou demander des aides financières afin d'éviter la faillite.

Attirées par l'argent facile, ces «respectables institutions» avaient créé leurs propres fonds de crédit immobilier à risque, ou acheté des titres émis par d'autres sociétés de «subprime», qu'elles avaient placé dans des «produits financiers» proposés à leurs clients. Ces «clients» pouvant être à leur tour des institutions financières proposant leurs propres produits financiers, on se trouve en présence d'un véritable domino spéculatif dont personne ne sait réellement où il s'arrête, ni par où il passe.

Et ce domino spéculatif est loin de se limiter au secteur de l'immobilier américain. C'est sur l'ensemble des secteurs de l'économie, et dans le monde entier, que se joue la spéculation à grande échelle sur les dettes et le crédit, créant une bulle spéculative globalisée dont les «subprime» ne constituent qu'une infime partie.

(...) Beaucoup de détenteurs de portefeuilles boursiers se sont brutalement rendus compte qu'ils étaient peut-être détenteurs de titres «à risque»,... et qu'il y avait un risque à les garder!

D'où la panique qui s'est étendue, à partir du 9 août, à tout le secteur financier international, entraînant l'effondrement des bourses.

### Crise de confiance des acteurs eux-mêmes...

La méfiance ne s'est pas limitée à celle des détenteurs de titres et à la bourse. Elle a aussi touché le système bancaire dans son ensemble et affecté les circulations monétaires quotidiennes entre banques. Pour faire face à leurs besoins immédiats de liquidités, les banques s'empruntent mutuellement de l'argent, souvent pour une journée. Mais l'éventualité que leurs partenaires soient touchés par des pertes financières importantes de leurs fonds à risque, a incité les banques à augmenter de façon importante leurs taux de prêt à très court terme, équivalant jusque là aux taux d'escompte (taux des court crédits à très court terme) fixés par les banques centrales. L'effet, s'ajoutant aux pertes subies du fait de la chute boursière, en a été le ralentissement de la circulation financière et la diminution des liquidités disponibles.

C'est pourquoi, dès le début de l'effondrement boursier et tout au long de la semaine qui a suivi, les banques centrales ont injecté des sommes colossales dans le marché, mettant à la disposition des banques qui en avaient besoin les sommes nécessaires à leur fonctionnement immédiat, à leur taux normal d'escompte. Globalement, la BCE (banque centrale européenne) a ainsi mis en circulation plus de 150 milliards d'euros, la FED, banque fédérale américaine, une cinquantaine de milliards de dollars, la BOJ, banque centrale japonaise, l'équivalent d'une dizaine de milliards d'euros. Aux apports d'argent nouveau, la FED a ajouté la baisse de son taux d'escompte.

Ces interventions ne règlent en aucune façon le problème de fond. Elles sont destinées à «redonner confiance aux marchés» en apportant l'argent nécessaire pour que puissent continuer à se faire les transactions financières, et avant tout la spéculation sur les marchés financiers et les bourses. Il s'agit, en quelque sorte, de subventions à la spéculation.

De fait, les capitalistes n'ont pas d'autre solution. Dans un monde financier dont personne ne contrôle les réseaux, menacé par l'explosion d'une bulle spéculative sans précédent, le seul frein à l'effondrement total est la «confiance» que font les détenteurs de titres à la capacité du système à leur assurer, malgré tout, des plus-values. Mais il suffit d'une alerte pour que cette confiance tombe, entraînant des réactions en chaîne. (...)

Pas d'autre solution, donc, que tenter de restaurer cette confiance, autrement dit stopper l'effondrement des bourses, en... relançant la spéculation boursière! Pas d'autre solution que la fuite en avant de l'endettement et du crédit!

Sans illusion cependant, car malgré les discours qui se veulent rassurants sur la «solidité des fondamentaux» et les exhortations à ne pas céder à la panique, et même si les bourses semblent se remettre à monter depuis quelques jours, personne ne s'aventure à dire, dans le monde de la finance, où va s'arrêter le phénomène...

### Il y a urgence...

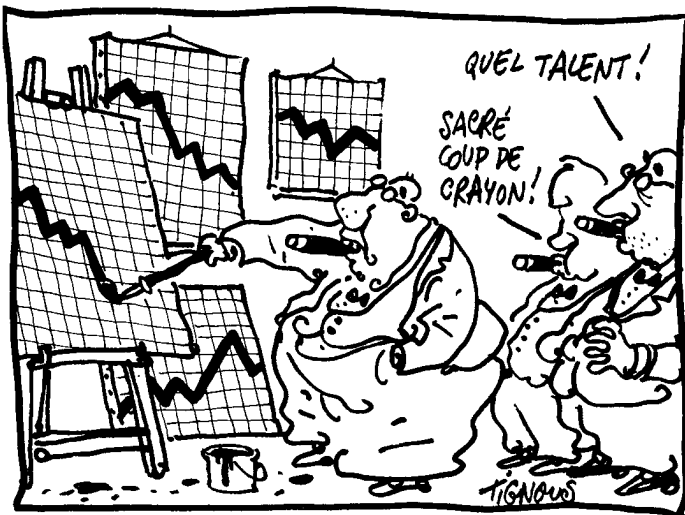
La crise actuelle est révélatrice de l'ampleur des forces destructrices accumulées dans le système capitaliste mondial, de sa fragilité, de l'impuissance des responsables politiques et financiers à en assurer le contrôle.

La baisse des revenus des petits propriétaires américains, la hausse simultanée des taux de crédits, qui sont à la base du déclenchement de la crise, ne sont pas le fait du hasard, un accident, ils sont le résultat de l'évolution de la situation économique mondiale : la course au profit, la concurrence entraînent, parallèlement à l'emballement du crédit et de l'endettement, une baisse ou une stagnation des revenus des salariés dans les pays industrialisés. L'effondrement du secteur immobilier aux Etats-Unis est une des conséquences de cette évolution: emballement du crédit alors que la baisse des revenus rend les ménages de moins en moins solvables.

Ce sont les mécanismes de la crise : poussés par la concurrence, les capitalistes produisent, grâce au crédit, comme si le marché était sans limite, jusqu'au moment où ils se heurtent aux... limites du marché, de la demande solvable, d'autant qu'eux-mêmes, pour abaisser leurs coûts, font pression à la baisse sur les salaires... Et c'est le krach.

La crise des «subprime» est probablement le signe que l'économie mondiale est proche d'une telle situation. L'emballement, l'euphorie financière a atteint ses limites. Les Etats-Unis sont au bord d'une récession, la croissance stagne en Europe, du fait d'une diminution globale du pouvoir d'achat de la population, accentuée par la hausse du coût des crédits. Cette stagnation de croissance dans les pays importateurs de produits chinois, associée à la course aux investissements productifs en Chine, accentue à son tour la menace de surproduction dans ce pays, avec les conséquences sociales et économiques que l'on peut imaginer...

Mettre fin à cette fuite en avant, c'est lutter pour les salaires et le pouvoir d'achat en contestant le pouvoir de ceux qui dirigent l'économie sans même être capables d'en contrôler la marche et se nourissent de la spéculation, au premier chef les grands actionnaires des institutions financières. Seule une grande institution financière centralisée, placée sous le contrôle des travailleurs et de la population, serait à même d'assurer la «transparence» et la «connaissance des risques» dont nous parlent Sarkozy et Merkel. Et pour que les capitaux cessent d'alimenter les jeux spéculatifs et servent à satisfaire en priorité «l'économie réelle», c'est-à-dire une économie ayant pour objectif de satisfaire les véritables besoins des travailleurs et de la population, il faut que ces derniers en assurent directement le contrôle, en expropriant économiquement et politiquement ceux qui jouent avec l'avenir de l'humanité.



Eric Lemel

# Mesures fiscales : on ne prête qu'aux riches !

**Les premières mesures fiscales du nouveau gouvernement, contenues dans le projet de loi sur «le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat», s'inscrivent pleinement dans la logique néolibérale qui consiste à toujours baisser plus l'imposition des plus riches.**

## La France des rentiers a le sourire !

La justification de cette loi est que les bénéficiaires des baisses d'impôt pourront investir davantage et favoriser la création d'emplois...

Pourtant, les allègements précédents n'ont jamais démontré cela, les baisses d'impôt ayant surtout accéléré le développement des inégalités. Nous assistons à la mise en pièces de l'imposition redistributive, celle qui permet de réduire les inégalités de revenus et de patrimoines.

Alors même que la «valeur travail» est tant invoquée, les mesures du «paquet fiscal» conduiront au résultat paradoxal suivant: les principaux bénéficiaires verront s'accroître leur pouvoir d'achat sans effort, sans mérite et sans travail !

## Un dispositif qui va accroître les inégalités

L'ensemble de ces mesures, contrairement aux discours gouvernementaux, ne visent en rien une quelconque incitation au travail. C'est au contraire, ceux dont les revenus viennent d'abord de leurs placements boursiers, qui vont y gagner ! De plus, un tel manque à gagner budgétaire (environ 15 milliards d'euros en année pleine), ne peut être compensé que par l'augmentation d'autres impôts ou par une réduction drastique des dépenses publiques. Dans un cas comme dans l'autre, la grande majorité des ménages y perdra, en particulier les plus défavorisés, soit du fait de l'augmentation de la TVA par exemple, soit du fait d'une réduction du financement des services publics. Dans un cas comme dans l'autre, c'est bien la solidarité qui est sacrifiée !

## La défiscalisation des heures supplémentaires

Cette mesure, consistant à exonérer d'impôt sur le revenu les heures supplémentaires, est porteuse de nombreux effets pervers. Elle inciterait les employeurs à ne pas relever le niveau des salaires et à déclarer des heures supplémentaires fictives venant masquer une

hausse des salaires éventuellement individualisée (les heures supplémentaires peuvent varier d'un salarié à l'autre alors que les augmentations générales profitent à tous les salariés d'une entreprise).

Il s'ensuivrait, dans les entreprises concernées, une stagnation du niveau général des salaires, une augmentation spectaculaire des heures supplémentaires déclarées et, au bout du compte, un manque à gagner en termes de recettes publiques et sociales, là où une augmentation générale des salaires génère de nouvelles ressources. En clair, les salariés ne seraient aucunement bénéficiaires, puisque les heures supplémentaires seraient déclarées en lieu et place d'augmentations générales de salaires.

Par ailleurs, un tel dispositif serait un puissant instrument au service de la flexibilité puisqu'il aurait également pour effet d'inciter, voire d'obliger, les salariés à effectuer des heures supplémentaires se substituant à des créations d'emplois. Le manque à gagner provoqué risque également d'être transféré sur d'autres prélèvements (par exemple la TVA «sociale»), payés par tous les ménages, ou de se traduire par un affaiblissement de la protection sociale.

Ces effets combinés démontrent bien le caractère trompeur du slogan qui a été mis en avant par le Président pour justifier ces mesures. Plutôt que «travailler plus», on préférerait nettement travailler tous et toutes, dans de meilleures conditions et pour un vrai salaire ! C'est possible : en baissant le temps de travail, en partageant les gains de productivité et les richesses produites.

## La réduction des droits de succession

Les droits de succession et de donation rapportent environ 8 milliards d'euros au budget de l'Etat. Mais tous les décès ne donnent pas lieu à imposition, loin s'en faut. En 2005, on dénombrait ainsi en France 144 000 déclarations de succession imposables sur un total de 537 000 décès. Par ailleurs, selon un rapport du Sénat, près de 90% des transmissions entre époux et 80% en ligne directe (de parents à enfants) ne donnent pas lieu à imposition au titre des droits de succession.

Le patrimoine moyen transmis en 2005 avoisinait les 144 000 euros, le patrimoine médian ne s'élevait, quant à lui, qu'à 62 000 euros. Seules 10 % des successions portaient sur un patrimoine supérieur à 222 000 euros. Ces chiffres montrent la relative faiblesse de la valeur des patrimoines; ils prouvent que l'immense majorité des français n'est pas concernée par l'abaissement des droits de succession, contrairement au discours démagogique du gouvernement qui prétend qu'il s'agit d'exonérer la transmission du «fruit d'une vie de travail».

Le relèvement des abattements applicable en matière de donation et de succession aura un double effet: il allégera la taxation des patrimoines imposables et permettra en outre à chaque parent de transmettre, tous les 6 ans, 150 000 euros à chacun de ses enfants (contre 50 000 euros aujourd'hui).

Or, tout le monde n'a pas les moyens de bénéficier de ce type de largesse: c'est une minorité qui bénéficiera de ces mesures. L'effet prévisible est évident: la circulation des patrimoines se trouvant moins taxée, une infime partie de la population accumulera, au fil des donations et des générations, toujours plus de richesses. Les inégalités de patrimoine vont donc se développer alors qu'elles sont déjà importantes actuellement, puisque 10 % des ménages détiennent déjà 46 % du patrimoine total des ménages.

## La réforme du bouclier fiscal

La proposition de rabaisser le seuil de déclenchement du bouclier fiscal à 50% au lieu de 60% et d'y intégrer, de plus, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) a été une proposition phare du candidat Nicolas Sarkozy.

Voici une mesure taillée pour une poignée de riches contribuables: en 2007, le bouclier bénéficiera à 93 000 personnes pour un coût budgétaire de 400 millions d'euros. Parmi ces bénéficiaires, 16 000 contribuables imposables à l'ISF se verront rembourser 350 millions d'euros et les 77 000 autres se partageront 50

millions d'euros. Avec un bouclier fiscal abaissé à 50 % (et la CSG et la CRDS comprises dans le calcul), le remboursement augmentera significativement pour les 16000 bénéficiaires actuels. D'autres redevables de l'ISF intégreront le nouveau dispositif, de sorte que le coût budgétaire connaîtrait une hausse spectaculaire. On estime ainsi à 235 000 le nombre potentiel de bénéficiaires du futur bouclier fiscal. Parmi eux, 13.000 bénéficieront d'un remboursement global de 583 millions d'euros. Le bouclier fiscal ? Une mesure destinée à une élite...

## Réduction d'ISF pour investissement dans une PME

Plutôt que de supprimer directement l'ISF, cet impôt symbole de la justice fiscale et de la solidarité, la majorité parlementaire a décidé d'ouvrir plusieurs fronts afin de le vider de sa substance avec le relèvement de l'abattement applicable à la résidence principale (de 20 à 30 %) et la réduction de 50 000 euros pour investissement dans une PME.

Dans les faits, le cumul de ces mesures conduirait 95 % des actuels contribuables imposés à l'ISF à s'en trouver exonérés...

## Le crédit d'impôt pour intérêt d'emprunt

Il devrait s'agir d'un crédit d'impôt classique dont le taux serait fixé à 20 % des intérêts payés durant une année au titre d'un emprunt souscrit pour une première acquisition d'une résidence principale. Un emprunt de 100 000 euros à 4 % pourrait en toute hypothèse donner lieu en année pleine à une réduction d'impôt d'environ 790 euros. C'est la mesure a priori la moins choquante car elle bénéficierait aussi aux non imposables, à condition toutefois qu'elle soit plafonnée afin d'éviter les effets d'aubaine.

Mais il faut tout de même avoir la capacité d'emprunter pour pouvoir bénéficier de cette mesure. N'oublions pas que près de 45 % des français ne sont pas propriétaires: cette mesure ne réglera pas les besoins en logements sociaux et devrait même contribuer à maintenir des prix élevés dans l'immobilier et à rendre encore plus difficile la recherche de logements à des prix non-prohibitifs.

Dans une lettre ouverte aux responsables d'établissement scolaire, des membres de Réseau d'Education sans Frontière de trois départements (87, 19, 23) rappellent la réglementation. C'est une action préventive bien utile si la force des pressions qu'exercent les autorités sarkoziennes devaient encore s'amplifier. Cette lettre ouverte est reprise de "Creuse-Citron" (voir page suivante, rubrique "Rencontres et Lectures")

# Lettre RESF

Madame, Monsieur,

(...)

Attaché notamment au principe du droit pour tous à l'éducation, le Réseau Education Sans Frontières a multiplié depuis deux ans les actions et manifestations de solidarité à l'égard des enfants, jeunes, familles et de tous ceux qui vivent avec nous dans nos écoles, mais qui se trouvent par ailleurs privés du droit au séjour et menacés à tout moment d'expulsion (24 000 en 2006). A travers différents incidents et faits, nous avons pu mesurer les dégâts d'une politique que nous jugeons inhumaine, indifférente au respect des droits de la personne et fondée sur la méfiance, voire l'hostilité vis-à-vis des étrangers.

Ainsi, même si nous ne doutons pas de votre bonne connaissance de la réglementation existante, nous avons décidé de faire un récapitulatif des circulaires qui évoquent la scolarisation et la protection des élèves étrangers. En ce qui concerne la scolarisation, la circulaire du 20 mars 2002 rappelle qu'aucune condition de nationalité ne doit être opposée et aucune discrimination faite à l'égard des enfants étrangers ayant au moins trois ans. Même chose pour le collège et le lycée, le Conseil d'Etat a estimé qu'aucun titre de séjour ne pouvait être exigé pour l'inscription d'un élève, y compris pour ceux qui sont majeurs (La circulaire du 20 mars 2002 indique que le Ministre de l'Education nationale a alors estimé qu'il n'appartenait pas à ses services de contrôler la régularité de la situation administrative des élèves majeurs). Ces élèves doivent aussi pouvoir effectuer les stages et les périodes de formation prévus dans les programmes d'enseignement, la circulaire du 20 mars 2002 précisant que, «l'entreprise n'a pas à contrôler la régularité de leur situation au regard du séjour». En revanche, pour un contrat d'apprentissage, les apprentis étrangers doivent être titulaires d'une autorisation de travail et donc du titre de séjour qui l'accompagne. Seuls les jeunes ressortissants d'un Etat membre de l'UE ou de l'Espace Economique Européen en sont dispensés.

Pour ce qui est des examens, la circulaire du 20 mars 2002 fait obligation de fournir aux candidats un certificat de scolarité avec photo certifiée conforme par le chef d'établissement, pièce alors considérée comme valide pour attester de leur identité.

Enfin, en ce qui concerne la présence de la police dans les établissements scolaires, la circulaire du 29 mai 1996 (BO no 23 du 6 juin 1996) précise que «c'est au proviseur, au principal ou au directeur d'école (...) qu'il revient d'apprécier si des personnes "tierces au service" doivent être introduites à l'intérieur de l'établissement». Seule obligation légale: «faciliter l'action des forces de police agissant sur commission rogatoire d'un juge d'instruction ou dans le cadre d'une enquête de flagrant délit (par exemple, à la suite d'un crime ou d'un délit venant de se commettre à l'intérieur d'un établissement ou à ses abords)». Les policiers qui viennent chercher un enfant étranger pour qu'il soit ensuite reconduit à la frontière n'agissent donc pas dans ce cadre. Vous êtes alors parfaitement en droit de leur

refuser l'accès à l'établissement d'autant plus que vous ne pouvez remettre un mineur qu'au(x) titulaire(s) de l'autorité parentale ou aux personnes mandatées par lui. Cela signifie que la police ne peut dans ce cas de figure agir qu'à la "demande" écrite des parents.

Si nous nous permettons de faire ces rappels, c'est parce que la police a à plusieurs reprises sur le territoire national commis des abus et outrepassé ses droits. A notre connaissance, cela ne s'est jamais produit dans le département de la Haute-Vienne et, en général, dans l'Académie de Limoges; nous espérons qu'il en sera de même à l'avenir. Nous vous demandons donc, quelle que soit l'évolution de la situation, d'être vigilants. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Les membres du RESF 87, 19 et 23.



# Rencontres et lectures à contre courant

## Femme = danger ?

Ce que les premiers hommes pensèrent des femmes en général, nul ne le sait précisément. Mais il est vraisemblable qu'ils furent à la fois émerveillés et effrayés par leur capacité à enfanter. Tout comme il est hautement probable que l'inquiétude prit le plus souvent le pas sur la fascination. On comprend dès lors mieux pourquoi les hommes, désireux de donner une apparence de légitimité à leur domination, cherchèrent à minimiser la place des femmes dans la Cité.

Pour soumettre ces créatures menaçantes, des philosophes, des médecins et des clercs ont inculqué à la société l'idée que la Nature avait doté la femme de caractéristiques spécifiques, la rendant dangereuse pour tous. Les femmes auraient tort de croire aujourd'hui qu'elles en ont fini avec ce mythe destructeur fondé sur un amalgame de fantasmes. Comme beaucoup de mythes, celui de la femme dangereuse se régénère perpétuellement. Même si, comme disait Roland Barthes : "On peut concevoir des mythes très anciens, il n'y en a pas d'éternels..."

L'auteur, Gonzague de Sallmard, consacre ses travaux de recherches à la question du statut de la femme dans la société.

"**Femme = danger ?**", pour en finir avec le mythe de la femme dangereuse, est paru aux Editions Homnisphères Collection Décrypt' Age

Format 11x 19 cm . 224 pages. ISBN 2-915129-20-7. 14 euros. Informations et commandes aux Éditions Homnisphères, 21 rue Mademoiselle 75015 Paris Tel. 01 46 63 66 57. Fax 01 46 63 76 19. [www.homnispheres.com](http://www.homnispheres.com) [info@homnispheres.com](mailto:info@homnispheres.com)

## Les Trous de Mémoire

Dans le n°175 de juin 2006 ACC a annoncé la sortie, aux Editions Libertaires, du livre de Benoist REY : **Les Trous de Mémoire**. Poursuivant le travail entrepris, l'auteur publie aux mêmes éditions une suite à ce livre relatant son "exil" en Ariège, provoqué par l'état de santé de son fils qui l'a forcé à quitter Paris. En 1972 il s'installe dans un hameau, Montfa, où il retape une vieille ferme qu'il transforme en auberge, y créant une salle de spectacles, une imprimerie, une piscine associative. Il rencontre là des gens "ordinaires", des "personnalités" de toutes sortes, comme Claude Olivenstein, créateur du centre Marmotan : Montfa deviendra un temps un centre de post-cure pour toxicomanes alors que le sida commençait à faire des ravages.

Cette "suite", à travers l'histoire de la vie de REY, constitue en fait l'histoire d'une génération qui n'a jamais renoncé à changer les choses de la vie, et en tout cas, à la prendre à bras le corps. On y retrouve la même langue alerte, la même écriture colorée, dépouillée de tout artifice, rencontrée dans le précédent livre. **Les Trous de Mémoire**, paru aux Editions Libertaires, 35 allée de l'Angle, Chaucre, 17190 St GEORGES d'OLERON . Tél. 05 46 76 73 10 - Prix: 12 euros.

## Les Autres Voix de la Planète

On sait l'engagement déterminé du CADTM (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde) contre la politique menée dans les pays pauvres de l'Amérique du Sud, de l'Afrique, de l'Asie par les institutions internationales tels le FMI, la Banque Mondiale, l'OMC..., imposant leur conception planétaire d'une prétendue politique de développement qui, du fait des prêts à répétition et des "ajustements structurels" ne font qu'enfoncer ces pays dans l'appauvrissement : le niveau de

vie, en Afrique du moins, est plus bas qu'il n'était il y a trente ans.

Le bulletin trimestriel du CADTM, **Les Autres Voix de la Planète**, présente dans sa livraison n° 35 une analyse fouillée de son représentant au Congo-Brazzaville, Jean NANGA, qui met en évidence les causes qui freinent l'émergence africaine. Il passe en revue la gabegie et la corruption des dirigeants africains, souvent simples relais des institutions mondiales et des riches pays occidentaux, la pénétration "soft" mais résolue des USA (pétrole, minerais), le toujours présent impérialisme européen, l'arrivée sur le continent d'un troisième larron, la Chine...

Suivent un article sur les "fonds vautours" constituant une menace permanente sur les pays du Tiers-Monde, puis un regard sur l'avènement d'un président de gauche en Equateur et les perspectives qui devraient en découler pour le peuple équatorien.

Parmi les autres textes on retiendra en particulier celui sur les luttes sociales menées en Asie du Sud et plus précisément en Inde. Abonnement 38 euros (4 numéros + publications/livres du CADTM); chèque à adresser au CADTM, 345 avenue de l'Observatoire, 40000 Liège, Belgique.

## Creuse-Citron

C'est le titre acidulé d'un journal libertaire qui ne l'est pas moins. L'intitulé des rubriques, aussi, est percutant et laisse paraître les fondements politiques de la revue : "*Mauvaises fréquentations*" (ne ratez pas, dans le n°12, - mai-juillet 2007 - les deux pages consacrées à Fred Alpi, chanteur libertaire, une colère pleine d'amour), "*Mauvaises lectures*", "*Revue de crise*", "*La gueule toute verte*", "*Capitalisme à la poubelle*". Parti-pris anti-clérical ? Toujours est-il qu'on a bien aimé le "*Vade retro soutanas*" paru dans le n°13 - été 2007 - où on tente d'expliquer comment il se fait que "*la terre limousine, sillonnée par 10 000 prêtres au Moyen-Age, soit devenue la région la plus anticléricale*".

Si la plupart des articles abordent un aspect local, le contexte n'est jamais oublié. Plusieurs pages ont été consacrées aux élections dans les trois derniers numéros. La question est posée de manière lucide et un peu désabusée : "*Pourquoi votent-ils, encore et toujours, s'ils savent que ça ne sert à rien ?*"

Pour lire dans le détail "**Creuse-Citron**", allez sur internet. Il est téléchargeable en version PDF sur <http://cnt87.org/>. Pour l'obtenir en version papier (coût d'impression 0,5 euro par numéro + coût d'expédition 1 euro; multipliez ensuite par le nombre de n°souhaités) s'adresser à "**Creuse-Citron**" C/o CNT 23 BP 181 23004 GUERET.

## Mes luttes, nos luttes

"*Nombre de mes amiEs me répétaient : "tu milites pour de nobles causes depuis près de 50 ans, tu te dois de restituer cette mémoire militante qui risque d'être perdue" J'ai beaucoup hésité. A vous tous/toutes de juger, mais je crois que cette revisitation de tant d'actions, de luttes, de solidarités devrait intéresser un très large public. A voir... "*

L'auteur de ces lignes, Jo Briant, est aussi l'auteur de l'ouvrage **Mes luttes, nos luttes** (270 pages – 20 euros) à paraître le 1<sup>er</sup> octobre prochain aux Editions de La Pensée sauvage. Il lance une souscription. Pour souscrire, écrire et adresser un chèque de 16 euros (c'est le tarif de souscription valable jusqu'au 25 septembre seulement) à Jo Briant, Appt 7306 150 Galerie de l'Arlequin 38100 GRENOBLE (Tél-Fax 04 76 40 40 23). Ajouter 2,50 euros de frais de port.

# BULLETIN D'ABONNEMENT

\* \* \*

Abonnement 10 numéros (1 an)

- SIMPLE . . . . . 10 Euros
- de SOUTIEN . . . . . Euros
- Faibles ressources (selon possibilités) . . .

(Chèque à l'ordre de: "A Contre Courant")

NOM \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CPPAP  
n° 0208 G 87630

Dispensé de timbrage

Mulhouse-CTC

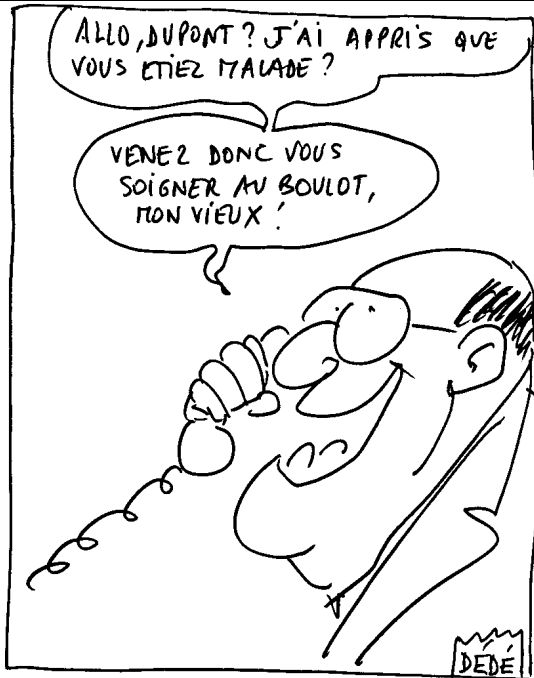
**A CONTRE COURANT**  
(service abonnements)  
BP 2123  
68060 MULHOUSE cedex

**P**

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Déposé le 07/09/2006

## Article 19 : Le travail c'est la santé



Cha-  
pitre  
X



## Article 20 : Travailler plus pour guérir plus



COMITE DE REALISATION

A. BIHR / L. DALSTEIN / G. DENEUX / J. FORTCHANTRE / O. MANGEOT  
M. MANSOUR / B. MARION / B. SCHAEFFER / A. ET D. WALTER

## Sommaire

Page 1 .....	Edito
Page 2 à 5 .....	La novlangue du néolibéralisme (12) Liberté
Page 5 à 7 .....	L'enjeu fondamental de la carte scolaire
Page 7 .....	Retrait du projet de loi sur l'université !
Page 8 et 9 .....	Contre-sommet de l'écologie
Page 9 .....	Cher Nicolas Hulot
Page 10 .....	Union sacrée autour du télé-écologiste
Page 11 et 12 ..	Les premiers pas d'une crise financière
Page 13 et 14 .....	On ne prête qu'aux riches !
Page 14 .....	Lettre RESF
Page 15 .....	Rencontres et Lectures
Page 16 .....	Dédé illustre le code Parisot du travail

ACC dispose d'un Fax au 03 89 46 29 79 (Pour le 68)  
et au 03 25 05 57 57 (Pour le 52)

ACC sur internet : [www.acontrecourant.info](http://www.acontrecourant.info) Courriel  
: [courrier@acontrecourant.org](mailto:courrier@acontrecourant.org)

Impression et Direction de publication :

**JEAN FORTCHANTRE** 1 rue Victor Hugo  
52100 BETTANCOURT-LA-FERREE